



Le

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

-
UNION DE L'AUDE

Monsieur le Maire

Objet : Visite de l'école de

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 231-4 du Code de l'Éducation qui indique « L'inspection des établissements d'enseignement du premier degré public est exercé ... 5° par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, ... » et de l'article D 241-34 qui précise : « Dans les écoles publiques, la visite des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire, ... », je vous informe que j'organiserai une visite de votre école le à

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations dévouées et respectueuses.

Le DDEEN de l'école

.....